



JUILLET 2020 - N° 32

Sommaire

Réorientation progressive de la stratégie chinoise « *Belt & Road Initiative* » en ASEAN

L'Asie du Sud-Est est l'une des principales régions concernées par les projets d'infrastructures de l'initiative Belt & Road (BRI), mais fait preuve de prudence face à cette initiative.

Marges de manœuvre budgétaires en réduction dans l'ASEAN

Les dépenses liées aux mesures de soutien et de relance face au Covid-19, conjuguées à la baisse des recettes découlant du ralentissement de l'économie, risquent de peser sur les finances de certains pays.

Face à la crise, l'Indonésie prend des mesures sur la taxation du numérique

L'Indonésie introduit notamment la collecte de la TVA sur les produits numériques étrangers. Ces mesures ne découragent pas les géants du numérique américains et chinois sur ce marché prioritaire.

Singapour bientôt à la tête de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Daren TANG, actuel Directeur Général de l'Office de Propriété Intellectuelle de Singapour (IPOS) prendra la tête de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) le 1^{er} octobre 2020.

Déforestation en Malaisie - une situation toujours améliorable

La situation de la déforestation s'améliore depuis plusieurs années en Malaisie, mais reste perfectible. Le phénomène de déforestation lui-même reste difficile à apprécier.

L'économie informelle dans l'ASEAN

Les défis liés au secteur informel, qui représente près de 80 % des emplois et 25 % du PIB de la région, ont été mis en lumière par la crise du Covid-19, et pourraient s'accroître avec la crise économique.

Singapour : hub pour la finance durable ?

L'Autorité monétaire de Singapour promeut la finance verte et ambitionne de faire de la cité-Etat un « centre leader pour la finance verte en Asie et dans le monde ».

Les investissements directs français en ASEAN progressent fortement en 2019

Le stock d'IDE français en ASEAN s'est établi à 20,1 Mds EUR en 2019, en hausse de 36 % par rapport à l'année 2018. Singapour continue de concentrer plus des deux tiers des stocks français dans l'ASEAN.

« *Sugar taxes* » et autres mesures de lutte contre l'obésité en ASEAN

Face à l'épidémie d'obésité en développement, des taxes sur les produits sucrés et d'autres mesures comme des interdictions de publicité ou l'affichage d'un Nutri-Score ont mises en place en ASEAN.

Annexes statistiques

Réorientation progressive de la stratégie chinoise « Belt & Road Initiative » en ASEAN

L'Asie du Sud-Est est l'une des principales régions concernées par les projets d'infrastructures de l'initiative Belt & Road (BRI). Les pays de la région font néanmoins preuve de prudence face à cette initiative. Les trois projets-phares de la BRI en ASEAN ont ainsi fait l'objet de longues négociations. Ces dernières ont permis un redimensionnement des projets en Malaisie et en Birmanie, alors que les négociations se poursuivent toujours en Thaïlande.

Les pays de l'ASEAN ont vu se multiplier les initiatives dites « BRI »

Trois axes principaux se dessinent dans la région:

i) de Kunming (Chine) au port Kyaukphyu (Birmanie), lequel va être agrandi et doté d'une zone économique spéciale ; ii) de Kunming à Bangkok (Thaïlande), voire à terme au port birman de Dawei (projet encore peu avancé, porté par un consortium nippon-thaïlandais) ; iii) au travers de la péninsule malaise, reliant les ports de Kuantan à l'est à Klang à l'ouest (*East Coast Railway Link*, ECRL).

De nombreux autres projets portés par des entreprises chinoises ont également été labellisés « BRI ». C'est le cas notamment de la première ligne à grande vitesse d'Indonésie entre Jakarta et Bandung, la ligne 2A du métro d'Hanoï (Vietnam), l'aéroport de Sangley au sud de Manille (Philippines) ou encore le parc industriel de Morowali (Indonésie), même si ces projets ne sont pas nécessairement portés par les institutions chinoises, voire sont antérieures au lancement de l'initiative en 2013. Ces projets contribuent à assurer de nouveaux marchés pour les entreprises et touristes chinois et l'utilisation du « label BRI » peut permettre d'accroître leur visibilité ou de faciliter la levée de fonds.

Plusieurs pays de la région ont fait preuve de réserves face aux projets chinois

Au Laos, la mise en œuvre de projets BRI de grande ampleur pèse sur les finances publiques. Le projet-phare de l'initiative BRI est la voie ferrée reliant Boten, à la frontière chinoise, à Vientiane, la capitale, dont le coût total (6 Mds USD) représente près de la moitié du PIB du pays. Le Laos, qui doit supporter un tiers du coût du projet (1,8 Md USD), a contracté un emprunt de 470 M USD auprès de l'*Exim Bank* chinoise. La dette publique du Laos a fortement progressé sur la période récente, passant de 49,5 % du PIB en 2013 à 59,0 % du PIB en 2019. La Chine est devenue le premier créancier du pays, détenant près de 43 % de sa dette publique externe (qui représente 80 % de la dette publique).

Dans ce contexte, la Malaisie, la Thaïlande et la Birmanie ont fait preuve davantage de réserves face aux projets chinois. En Malaisie, plusieurs projets d'infrastructure ont été annulés, reportés ou renégociés, après un passage en revue par l'ancien Premier ministre Mahathir des projets conclus par le précédent gouvernement. En Thaïlande, les autorités ont fait part de leur mécontentement quant au niveau du taux proposé par l'*Exim Bank* (jugé trop élevé à 3 %) et de leur refus de la mise en garantie de terrains. Malgré la proposition en janvier 2019 de la banque chinoise d'abaisser son taux à 2,3 %, les autorités thaïlandaises

Axes BRI principaux dans l'ASEAN



Source : DG Trésor

souhaitent que la Thaïlande supporte seule la majorité, voire la totalité, du coût de la construction du premier segment. Les travaux ont débuté dès 2017 sur le premier segment de voie ferrée (au départ de la Bangkok), alors que les négociations se poursuivent. En Birmanie, la mise en œuvre des projets a pris du retard du fait notamment de son coût, du contexte politique et de l'opposition de la population.

Face à la montée des contestations, la Chine a accepté de renégocier certains des projets dans la région. En Malaisie, la construction de la voie ferrée ECRL a repris en juillet 2019, après une renégociation des termes du contrat, permettant une réduction d'un tiers du coût total, passé à 11 Mds USD, toujours financé à hauteur de 85 % par l'*Exim Bank* chinoise. La révision de l'envergure du projet de port en eaux profondes de Kyaukphyu en Birmanie a permis de réduire son coût de 7,3 Mds à 1,3 Md USD. En Birmanie, le rééchelonnement du projet de liaison ferroviaire Kyaukphyu-Kunming a permis de pousser à sa réalisation, par étapes. Le projet est désormais celui d'une voie ferrée reliant Mandalay, dans le centre du pays, à Muse, à la frontière avec la Chine (coût estimé à 9 Mds USD, contre 20 Mds USD pour une liaison jusqu'à Kyaukphyu).

La Chine cherche à regagner la confiance de ses partenaires en réorientant sa stratégie

La Chine a récemment communiqué sur certains approfondissements de l'initiative BRI, qu'elle veut désormais plus ouverte, compatible avec les objectifs environnementaux et financièrement soutenable. Le ministère des finances chinois a en particulier présenté en avril 2019 un cadre d'analyse de soutenabilité de la dette pour les pays à faible revenu, similaire aux outils développés par le FMI et la Banque mondiale. Toutefois, ces annonces restent pour l'heure non-contraignantes et peu opérationnelles.

Contact : morgane.salome@dgtresor.gouv.fr

Marges de manœuvre budgétaires en réduction dans l'ASEAN

Face à la crise du Covid-19, la majorité des pays de l'ASEAN ont introduit des mesures de soutien à l'activité. La hausse des dépenses liée à la mise en œuvre des plans de relance, conjuguée à la baisse des recettes découlant du ralentissement de l'économie, risque de peser sur les finances publiques des pays disposant de marges de manœuvres budgétaires limitées, en particulier la Malaisie, l'Indonésie, le Laos ou encore la Birmanie.

Les pays de l'ASEAN ont introduit des plans de relance et pourraient être amenés à soutenir leurs entreprises en difficultés

Dans ce contexte, la majorité des pays de la région a introduit des mesures de soutien à l'activité, d'une ampleur variable. Le montant total des mesures de soutien à l'activité déjà annoncées atteint 78 Mds USD soit 15 % du PIB en Thaïlande, 67 Mds USD soit 19 % du PIB à Singapour, 69 Mds USD soit 19 % du PIB en Malaisie, 29 Mds USD soit 8 % du PIB aux Philippines et 49 Mds USD soit près de 4,4 % du PIB en Indonésie. Au Vietnam, le gouvernement a annoncé des mesures de soutien à l'économie (8 Mds USD de reports de taxes) et aux ménages (3 Mds USD). Le Cambodge a annoncé des dépenses entre 800 M USD et 2 Mds USD selon la durée de la crise. En Birmanie, les autorités ont mis en place un fond Covid-19 de 70 M USD pour fournir des prêts à taux préférentiel aux secteurs les plus touchés et aux PME et annoncé un plan de relance, dont le coût est évalué à 2 Mds USD soit 3 % du PIB.

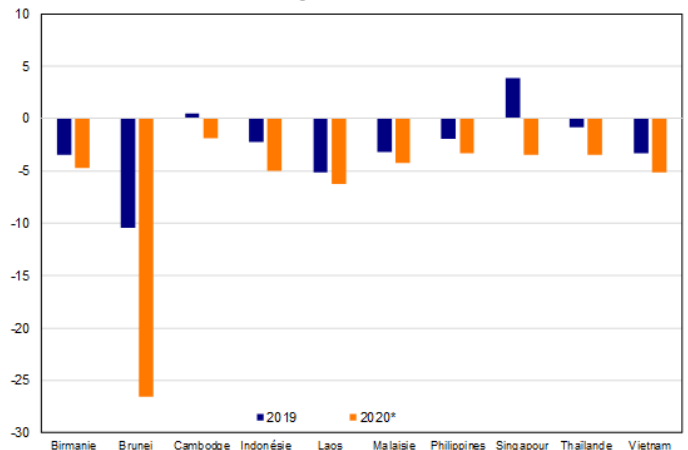
Certains pays de la région pourraient également être amenés à venir en aide à certaines entreprises en difficultés, notamment dans l'aéronautique. Le fonds souverain singapourien Temasek s'est engagé à souscrire, à hauteur des obligations non souscrites par le secteur privé, à la levée de fonds de Singapore Airlines (de 11 Mds USD). L'Indonésie est en train d'élaborer un plan de sauvetage de 570 M USD pour la compagnie aérienne nationale Garuda. Par ailleurs, onze autres entreprises publiques devraient bénéficier d'aides financières, notamment PLN et Pertamina. La compagnie Vietnam Airlines a sollicité un prêt du gouvernement à hauteur de 172 à 515 M USD pour faire face à des difficultés de trésorerie au cours des prochains mois. En Birmanie, les autorités ont annoncé que la moitié des nouveaux prêts qui seront accordés aux entreprises dans le cadre du plan de relance en préparation sera garantie par l'Etat.

Des marges de manœuvre budgétaires inégales entre pays

Pour financer leur plan de relance, les autorités de la région ont eu recours à divers instruments. Pour financer leurs trois plans de soutien, les autorités singapouriennes ont puisé, pour la première fois depuis la crise financière de 2008, dans les réserves accumulées au fil des exercices précédents, à hauteur de 37 Mds USD. En Malaisie, sur les 69 Mds USD de

mesures annoncées, seuls 10 Mds USD soit 3,1 % du PIB correspondent à des mesures budgétaires, le reste reposant sur des contributions volontaires des particuliers et des banques. Hors Singapour et la Malaisie, le mode de financement des mesures de soutien mêle réallocation de budget (Thaïlande, Indonésie, Birmanie, Cambodge), emprunts obligataires (Indonésie, Philippines, Thaïlande) et recours aux prêts multilatéraux (Birmanie, Indonésie, Philippines).

Solde budgétaire (% du PIB)



Source : FMI

Le mode de financement des mesures de soutien témoigne de marges de manœuvre inégales entre pays. Singapour se trouve dans la position la plus confortable, grâce notamment à des réserves de grande ampleur accumulées au fil des exercices précédents (autour de 1000 Mds USD soit 250 % du PIB selon certains analystes). A l'inverse, la Malaisie, l'Indonésie, le Laos et la Birmanie affichent des marges de manœuvres budgétaires limitées. En Malaisie, si les mesures de soutien pèseront faiblement sur les finances publiques, la chute des prix du pétrole et la baisse de la croissance devraient entraîner une hausse du déficit budgétaire, qui devrait doubler à 6,0 % du PIB cette année selon le ministère des finances, alors que la dette publique est parmi les plus élevées de la région (56 % du PIB). En Indonésie, le gouvernement a supprimé en avril la règle de plafond du déficit budgétaire à 3 % du PIB pour les trois prochaines années et abaissé sa cible pour 2020 à 6,3 % du PIB. Au Laos, la dette publique (58 % du PIB) se situe à un niveau peu soutenable au regard du niveau de développement du pays et est largement détenue par des non-résidents, notamment chinois. La Birmanie accuse un déficit budgétaire structurel (-3,5 % du PIB en 2019), reflet d'une incapacité à lever l'impôt et de nombreuses exemptions, dont le financement est largement monétisé par la banque centrale.

Contact : morgane.salome@dgtresor.gouv.fr

Face à la crise, l'Indonésie prend des mesures sur la taxation du numérique

Face à la crise, la loi indonésienne introduit trois nouveautés : la collecte de la TVA sur les produits numériques étrangers, la reconnaissance du concept de présence économique significative et la création d'une taxe sur le numérique. Hormis la TVA, applicable dès juillet, les modalités d'application seront précisées lorsqu'un consensus international aura émergé à l'OCDE. Ces mesures ne découragent pas les géants du numérique américains et chinois qui continuent d'investir en Indonésie considérant ce marché comme prioritaire.

La loi indonésienne introduit la taxation des entreprises numériques étrangères

Le 31 mars dernier, à l'occasion de la présentation du plan de soutien à l'économie faite par le Président, ce dernier avait annoncé **des mesures concernant la taxation du numérique**. Depuis, ce plan a été approuvé par le parlement et les décrets d'application ont été ou sont en voie d'être publiés. Le gouvernement avait déjà manifesté sa volonté de taxer le numérique à plusieurs reprises. La crise a précipité sa prise de décision pour deux raisons : tout d'abord, les finances publiques sont fragilisées par l'augmentation des dépenses pour faire face à la crise sanitaire et économique (plan de 4,3 % du PIB qui devrait se traduire par un déficit budgétaire de 6,3 % du PIB). Ensuite, le confinement a induit une augmentation importante de la consommation de services numériques via des plateformes étrangères échappant à l'impôt en Indonésie (*Netflix, Zoom, Spotify, Itunes...*). La loi introduit trois nouveautés : la collecte de la TVA sur les produits numériques étrangers, la reconnaissance du concept de présence économique significative et la création d'une taxe sur le numérique.

A partir du 1^{er} juillet, **les ventes de produits numériques (films, musique, jeux, livres électroniques) et services numériques (visioconférence, hébergement de sites, stockage dans le cloud) étrangers à des consommateurs indonésiens seront soumises à une TVA de 10 %**, taux identique à la TVA perçue localement. Par conséquent, les entreprises étrangères vendant leurs produits/services numériques auront la responsabilité de facturer et de collecter la TVA puis de la reverser à l'administration fiscale indonésienne. Les entreprises étrangères susceptibles de facturer et collecter cette TVA seront désignées par l'administration fiscale si elles atteignent un plancher de ventes, de nombre de visiteurs ou de trafic, dont le niveau sera précisé prochainement par circulaire.

La nouvelle réglementation prévoit également la taxation des résultats des entreprises étrangères du numérique. **Pour ce faire, la réglementation a introduit la notion de présence économique significative**, qui permet de soumettre une entreprise à l'impôt en Indonésie même si elle n'y a pas de présence physique. La présence économique significative sera évaluée sur la base de critères tels que le chiffre d'affaires mondial

consolidé ainsi que le chiffre d'affaires et le nombre d'utilisateurs en Indonésie. Lorsque ces critères seront remplis, l'entreprise étrangère devra s'enregistrer comme contribuable en Indonésie (création d'un établissement permanent). Le traitement fiscal de son résultat en Indonésie dépendra de l'existence d'un traité de non-double imposition entre l'Indonésie et le pays où se situe le siège de l'entreprise étrangère. **Si un tel traité existe, l'entreprise sera soumise à une taxe sur le numérique**. Dans le cas contraire, l'administration considérera que l'entreprise est fiscalement résidente en Indonésie et par conséquent elle sera soumise à l'impôt sur les sociétés. Les critères définissant la présence économique substantielle et les modalités de la taxe sur le numérique seront précisés ultérieurement.

Cette fiscalité ne décourage pas les entreprises américaines et chinoises qui poursuivent leurs investissements en Indonésie

Consécutivement à cette législation, Robert Lighthizer, le représentant au commerce américain, a annoncé que **les Etats-Unis avaient inclus l'Indonésie dans la liste des pays qui seraient soumis à une enquête pouvant déboucher sur des représailles** sous forme de droits de douanes additionnels. Par ailleurs, les chambres internationales (*Amcham, Eurocham...*) ont écrit à la ministre indonésienne des finances pour demander des consultations avec le secteur privé sur la mise en œuvre de la TVA, et appelé à un report des autres dispositions jusqu'à ce que l'OCDE soit parvenue à un accord.

Pourtant, les entreprises américaines et chinoises continuent d'investir en Indonésie qu'elles considèrent comme le marché le plus prometteur en ASEAN (171 millions d'utilisateurs d'internet très actifs sur les réseaux sociaux). Ainsi, la semaine dernière, *Facebook* et *Pay Pal* ont annoncé qu'ils avaient pris une participation dans *Go Jek*, la première licorne indonésienne. Les deux entreprises américaines s'intéressent en particulier à l'application de paiement *Go Pay* en raison du développement de la classe moyenne et du faible taux de bancarisation. De même, au cours des derniers mois, *Google Cloud* et *Amazon Web Service* ont annoncé des investissements de plusieurs centaines de millions de dollars dans la création de data centers respectivement fin 2020 et en 2021. Leur objectif est de prendre pied sur un marché à forte croissance où *Alibaba (Ali Cloud)* a déjà investi et où la réglementation locale encourage voire dans certains cas oblige les entreprises à stocker leur données localement.

Enfin, **plusieurs géants du numérique chinois ont des participations importantes dans les leaders indonésiens qui ont émergés au cours des dernières années**. *Alibaba* a investi dans les trois principaux sites de e-commerce indonésiens et sert le pays via son service *Aliexpress*. Outre ses parts dans *Go-Jek*, *Tencent* lance officiellement *WePay* en Indonésie cette année.

Contact : jean-alexandre.egea@dgtresor.gouv.fr

Singapour bientôt à la tête de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Daren TANG, actuel Directeur Général de l'Office de Propriété Intellectuelle de Singapour (IPOS) prendra la tête de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) le 1^{er} octobre 2020. Ce sera la première fois que Singapour prendra la direction d'une Institution des Nations Unies.

L'OMPI, une Institution des Nations Unies dédiée à la propriété intellectuelle (PI)

L'OMPI est « au cœur des questions mondiales de politique, service, information et coopération en matière de propriété intellectuelle ». En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMPI aide ses 193 États membres à élaborer un cadre juridique international de la propriété intellectuelle qui soit équilibré et en accord avec l'évolution des besoins de la société. Elle offre des services aux entreprises qui souhaitent obtenir des droits de propriété intellectuelle dans plusieurs pays ou qui souhaitent régler des litiges. Elle propose des programmes de développement des compétences afin d'aider les pays en développement à tirer parti de l'utilisation de la propriété intellectuelle. Enfin, elle permet d'accéder gratuitement à des bases de données uniques sur l'information en matière de propriété intellectuelle. » (OMPI).

Qui est le futur Directeur Général de l'OMPI ?

Nommé pour un mandat de 6 ans à compter du 1^{er} octobre 2020, il sera le 5^e Directeur Général de l'OMPI, le 1^{er} originaire d'un pays d'Asie et le 1^{er} à ne pas avoir fait carrière au sein de l'Institution.

De formation juridique, Daren TANG occupa de 2001 à 2012 différents postes où il développe une expérience certaine des négociations commerciales multilatérales et bilatérales à haut niveau. Il rejoint l'IPOS en 2012 comme Directeur Général Adjoint et Directeur juridique. Trois ans plus tard, en 2015, il en devient le Directeur Général. Il a dirigé des négociations sur la PI pour Singapour dans le cadre de l'accord de libre-échange TPP devenu CPTPP, ainsi que du RCEP, sans oublier l'accord commercial entre l'Union européenne et Singapour. Il est souvent présenté comme un leader capable d'équilibrer les intérêts de toutes les parties prenantes pour forger un consensus. Malgré son parcours juridique et ses postes au sein de l'administration singapourienne, Daren TANG a probablement une approche plus proche de celle d'un chef d'une entreprise innovante que celle d'un haut fonctionnaire. Initialement organisme uniquement chargé de l'enregistrement et de la réglementation de la propriété intellectuelle (PI), l'IPOS s'est transformé sous son impulsion en une « Agence de l'innovation » qui contribue au développement économique de Singapour.

Singapour a décidé, en 2013, de mettre en place un « IP Hub Master Plan », sur 10 ans afin de devenir le hub de la PI en Asie. Ce plan stratégique, révisé en 2017, vise à faire de Singapour à la fois un centre de gestion et de transaction de la PI, de dépôt de PI de

qualité ou encore de règlement de litiges de PI. Les différents efforts de Singapour lui permettent aujourd'hui de se classer au 2^e rang mondial pour la protection des droits de PI et au 1^{er} rang en Asie.

Dans le cadre de cette transformation en « Agence de l'innovation », de nombreuses initiatives ont été lancées durant le mandat de Daren TANG. Parmi les initiatives les plus récentes, *SG Patent Fast Track*, lancée en mai 2020, permet aux déposants de demandes de brevets d'obtenir la délivrance du brevet en six mois. Elle concerne tous les domaines technologiques, et fait suite aux précédentes initiatives similaires pour les domaines des *FinTech* (2018) et de l'Intelligence Artificielle (2019). Un programme avec *Singapore Exchange* (SGX) nommé *IDEAS*, « *Intangible Disclosure Evaluation and Audit Scheme* », lancé en février 2020 pour les sociétés cotées et celles se préparant à une entrée en bourse afin de les sensibiliser et les encourager à faire des évaluations de leurs actifs incorporels et leur apprendre à les promouvoir auprès d'investisseurs potentiels, est également à relever. En août 2019, la première application mobile pour déposer des marques a été lancée, permettant également de faire des recherches de marques similaires en utilisant l'intelligence artificielle. Cette initiative est une première mondiale. L'IPOS est ainsi devenu l'Office de PI le plus innovant au monde dans le classement 2020 du média *World Trademark Review*, devançant l'Office de l'Union Européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

Et maintenant ?

Beaucoup d'attentes à son égard. En tant que Singapourien, il devrait jouer le rôle de ponts entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest. Il devrait également être un gardien d'un multilatéralisme fort au sein de l'OMPI. Sa compréhension de l'importance de la PI et ses impacts sur l'innovation et le développement économique devrait lui être utile à l'heure où nous faisons face à de nombreux défis. Il devrait aussi être en mesure de continuer la modernisation de l'OMPI grâce à son expérience à l'IPOS.

Une attente toute particulière viendra également des pays pour lesquels les indications géographiques (IG) ont une importance pour le développement économique comme de nombreux pays de la zone APAC, d'Afrique, d'Amérique Latine ou encore d'Europe. Les IG ont une valeur particulière pour protéger et valoriser les savoir-faire locaux. L'OMPI a pour objectif de poursuivre la promotion et la protection de tous les droits de propriété intellectuelle et en particulier les IG. Même si Singapour n'a pas d'IG propre aujourd'hui, Daren TANG connaît bien le sujet. L'accord commercial UE-Singapour a permis la mise en place de nouvelles dispositions légales pour protéger les IG à Singapour et la création d'un registre dédié géré par l'IPOS.

Contact : stephanie.leparmentier@dgtrésor.gouv.fr

Déforestation en Malaisie - une situation toujours améliorabile

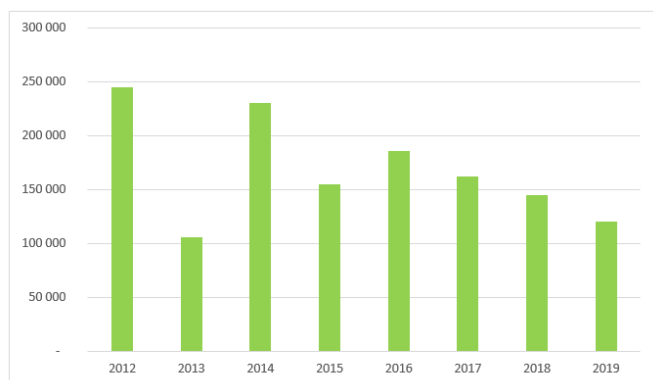
La publication annuelle du rapport de Global Forest Watch a fourni l'occasion de faire un point sur la situation de la déforestation en Malaisie. La situation s'y améliore depuis plusieurs années, mais est perfectible. Pour autant, le phénomène de déforestation lui-même reste difficile à apprécier, tant pour des questions de méthode qu'en raison de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement, dont on ne sait encore quelle sera sa politique au regard de l'amélioration de la transparence et de la gouvernance constatée ces deux dernières années.

La déforestation existe toujours en Malaisie, mais elle a reculé ces dernières années

La Malaisie est le 6^{ème} pays ayant connu la plus grande perte de forêt primaire en 2019, selon un rapport de Global Forest Watch (plateforme créée par le World Resource Institute), avec une superficie perdue de forêt (primaire humide) de 120 000 Ha. Selon le rapport, la Malaisie représente 3 % des pertes mondiales de forêt primaire (et 1 % si l'on considère la forêt en général). La contribution malaisienne à la déforestation de forêts primaires reste ainsi limitée, reflétant les efforts réalisés par la Malaisie en matière de régulation dans ce domaine, même si des améliorations restent possibles et souhaitables. Par contraste, le Brésil représente à lui seul une perte de 1,36 M Ha et les cinq premiers pays contribuant les plus à la perte de forêt primaire en 2019 représentent 2,6 M Ha soit près de 22 fois la perte causée en Malaisie. En particulier, la Malaisie n'a pas été affectée par des incendies de l'ampleur de ceux connus par le Brésil, la Colombie ou encore l'Indonésie.

De façon générale, la déforestation tend à reculer en Malaisie ces dernières années (-48 % par rapport à 2014 ou les pertes avaient été de 230 000 Ha selon les données de GFW), le point bas des pertes de couvert forestier au cours de la décennie écoulée remontant à 2013 avec une perte de 89 000 Ha.

Perte de couverture forestière en Malaisie (hectares)



Source : Global Forest Watch

La grande difficulté à apprécier cette déforestation est liée à des problèmes de méthode et de définition

Le travail de GFW est néanmoins grevé d'un certain nombre de limites méthodologiques et de définition. D'abord, il existe un problème de définition du couvert forestier : GFW retient une définition différente de celle de l'Organisation des Nations-unies pour l'alimentation

et l'agriculture (FAO), en mettant en avant le concept de « forêt primaire tropicale humide », sous-ensemble du couvert forestier ayant une haute valeur en carbone et en biodiversité. La définition malaisienne est encore différente, qui exclut par exemple les plantations d'hévéa (incluses par la FAO). L'absence de définition commune rend difficile la comparaison de chiffres souvent calculés sur des bases distinctes. Ensuite, les données satellitaires utilisées peinent à distinguer clairement les différents couverts forestiers, les exploitations forestières durables des coupes claires ainsi que les différentes atteintes. En outre, déclinaison du problème précédent, les experts ne s'accordent pas quant à l'analyse précise de ces données satellitaires, avec pour certains d'entre eux des estimations différentes de la superficie effectivement déboisée.

Il n'en reste pas moins que la situation en Malaisie est perfectible

Entre 2018 et 2020, le gouvernement malaisien a pris des engagements nouveaux de transparence et de bonne gouvernance. Ces efforts se sont notamment traduits par i) la création d'un grand ministère réunissant les questions environnementales, une première en Malaisie et ii) par des engagements de la ministre des industries primaires (chargée des plantations) sur une limite de 6,5 M Ha de plantations en palmiers à huile ainsi que sur le maintien d'un couvert forestier de 50 % du territoire (il est aujourd'hui d'environ 53 %). Ces engagements, qui allaient dans la bonne direction, ont permis de poursuivre et amplifier les efforts antérieurs, comme ceux qui avaient permis la quasi-disparition des feux de forêt.

Le nouveau gouvernement, nommé le 9 mars dernier et issu de l'ancienne majorité, n'a pour l'heure pas confirmé la poursuite de cette politique, notamment en matière de transparence sur les données de couvert forestier et de protection des forêts. Il conviendra d'être particulièrement attentif à la situation au Sarawak, qui concentre l'essentiel de la forêt primaire et donc de la déforestation, d'autant que la situation locale y est complexe. De ce point de vue, Sabah, qui abrite également de grandes superficies de forêt primaire, s'est engagé depuis plusieurs années dans leur protection, notamment par la certification à grande échelle de la production d'huile de palme au standard RSPO. Pour autant, une déforestation d'environ 20-25 000 Ha/an se poursuit toujours à Sabah. Il conviendra également d'être attentif à l'évolution de nouvelles plantations industrielles (durian en particulier), qui se développent rapidement en raison de la demande chinoise et qui n'offrent aucune garantie de certification durable.

Contact : emmanuel.ly-batallan@dgtrésor.gouv.fr

L'économie informelle dans l'ASEAN

Le secteur informel représente près de 80 % des emplois et près de 25 % du PIB dans la région. Si son ampleur permet de maintenir le taux de chômage à un faible niveau (3,2 % en moyenne), le secteur informel concentre aussi une large part de la population vulnérable, affaiblit les capacités financières des Etats, et crée une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises du secteur formel. La crise du Covid-19 a mis en lumière les défis liés à la protection des travailleurs informels et des ménages vulnérables dans la région, et risque de renforcer l'importance de l'économie informelle en absorbant les travailleurs du secteur formel ayant perdu leur emploi.

L'ampleur de l'économie informelle est considérable dans la région

Les travailleurs dont l'emploi principal est informel représentent 79 % de la main d'œuvre de la région selon l'OIT (contre 61 % dans le monde). L'emploi informel représente plus de 70 % de la main d'œuvre au Cambodge, en Indonésie, au Laos, en Birmanie, aux Philippines, en Thaïlande et au Vietnam. Dans le détail, plus de 80 % des travailleurs informels exercent dans le secteur informel, le reste travaillant de façon informelle pour le secteur formel, et dans une moindre mesure pour leur ménage.

Le profil des travailleurs de l'économie informelle varie énormément en termes de secteurs et de statut.

L'agriculture accueille la plus grande part des emplois informels (44 %), suivie des services (37 %) et de l'industrie (19 %). En termes de statut, les travailleurs indépendants (vendeurs de rue, chauffeurs, collecteurs de déchets, artisans, etc.), qui représentent plus de 30 % du total des travailleurs dans plusieurs pays (Cambodge, Indonésie, Birmanie, Thaïlande, Vietnam, et jusqu'à 51 % au Laos), sont particulièrement exposés à l'emploi informel : plus de 90 % d'entre eux sont des travailleurs informels au Cambodge, au Laos, en Thaïlande et au Vietnam. Si l'exposition des employés varie selon les pays (autour de 50 % au Vietnam, en Thaïlande et au Laos, et 79 % en Indonésie et jusqu'à près de 90 % en Birmanie et au Cambodge), ces derniers représentent la majorité des travailleurs informels dans la région de par leur plus grand nombre au total.

L'économie des pays de l'ASEAN peut ainsi être qualifiée de duale, entre économie formelle et économie informelle. L'économie informelle était évaluée à environ 25 % du PIB de l'ASEAN en 2015 par des économistes du FMI (contre 32 % dans le monde), et jusqu'à 51 % du PIB en Birmanie et 43 % du PIB en Thaïlande. Cette part diminue progressivement depuis trente ans : elle s'élevait à 36 % en 1991 et à 32 % en 2000. La crise économique causée par le Covid-19 risque toutefois de renforcer la part de l'économie informelle, seule alternative pour de nombreux travailleurs ayant perdu leur emploi dans le secteur formel.

L'ampleur de l'emploi informel représente un frein au développement économique et social

Les travailleurs informels ne sont pas couverts par les mécanismes de protection sociale, ce qui en fait une

population vulnérable. La protection sociale dans l'ASEAN concerne principalement les travailleurs du secteur formel et une partie des ménages les plus pauvres (qui bénéficient d'aides sociales). Aux Philippines et au Vietnam, environ 60 % de la population n'est couverte par aucun mécanisme de protection. Alors que le secteur informel accueille principalement des personnes peu éduquées ou en situation de précarité, l'extension de la couverture de la protection sociale au secteur informel, ou l'inclusion des travailleurs informels à l'économie formelle, apparaissent prioritaires dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

L'informalité de l'activité économique affaiblit les capacités financières des Etats.

Les recettes publiques (20 % du PIB en moyenne dans l'ASEAN) sont inférieures à la moyenne mondiale (31 %) dans tous les pays de la région, en raison, dans plusieurs pays, d'un système de taxes peu développé et de difficulté à lever l'impôt notamment auprès de l'économie informelle. En contrepartie, certaines dépenses publiques essentielles se trouvent comprimées (aides sociales, investissements dans les infrastructures, l'éducation, la santé, etc.).

Le travail informel freine le développement économique.

L'informalité est particulièrement présente dans les secteurs intensifs en travail non qualifié, associés à une faible productivité et une faible valeur ajoutée (services de base, construction, industrie manufacturière simple). Par ailleurs, les entreprises informelles n'ont pas accès à la finance traditionnelle, ce qui freine leur développement. Le secteur informel représente par ailleurs une compétition déséquilibrée pour le secteur formel, et entraîne à la baisse les salaires et les marges des entreprises du secteur formel.

Face au Covid-19, plusieurs pays ont pris des mesures pour le secteur informel, mais beaucoup reste à faire

La crise du Covid-19 a poussé plusieurs pays de la région à mettre en place des solutions

pour atteindre les travailleurs et les entreprises du secteur informel, qui ont été particulièrement affectés par les mesures de confinement et l'arrêt des activités et ne sont pas concernés par les programmes d'aide traditionnels. Plusieurs pays (Thaïlande, Philippines, Vietnam, Indonésie, Cambodge) ont par exemple mis en place des programmes d'aides financières (liquide, tickets alimentaires, etc.) directement destinés aux ménages les plus pauvres ou aux travailleurs non-couverts par des régimes de protection sociale. Le Vietnam a étendu certains programmes aux travailleurs informels. Le Cambodge a introduit une plateforme numérique pour faciliter l'enregistrement des entreprises, notamment pour qu'elles puissent recevoir des aides.

Si ces mesures méritent d'être saluées, beaucoup reste à faire

compte tenu de l'ampleur du choc économique pour atteindre les travailleurs informels et leurs familles et leur éviter de tomber encore davantage dans la pauvreté et préserver leurs moyens de subsistance. La crise du Covid-19 représente l'occasion de définir les bases d'un filet de sécurité plus résilient à long terme.

Contact : clement.payerols@dgtresor.gouv.fr

Singapour : hub pour la finance durable ?

L'Autorité monétaire de Singapour (MAS) a pris ces dernières années une série de mesures concrètes pour promouvoir la finance durable dans la cité-Etat, notamment en développant le marché obligataire vert et en encourageant les institutions financières à intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans leur processus de prise de décision. L'année 2019 a marqué un tournant avec l'annonce d'un plan d'action pour la finance verte, qui ambitionne de faire de la cité-Etat un « centre leader pour la finance verte en Asie et dans le monde ».

Depuis 2017, la MAS a pris une série de mesures concrètes pour promouvoir la finance verte dans la cité-Etat

La MAS a établi dès 2017 un programme de subventions aux obligations vertes, ce qui a permis de faire de Singapour le premier marché obligataire vert dans la région. Ce programme (« *Green Bond Grant Scheme* ») offre une subvention de 100 % du surcoût lié à la labellisation des émissions d'obligations vertes de plus de 200 M SGD (140 M USD), jusqu'à un montant de 100 000 SGD (70 000 USD). En février 2019, le programme a été étendu pour couvrir également les émissions d'obligations sociales et durables des entreprises et renommé « *Sustainable Bond Grant Scheme* ». Selon le dernier rapport ASEAN de *Climate Bonds Initiative*, Singapour est le premier marché obligataire vert d'ASEAN avec 6,2 Mds USD (émissions cumulées) d'obligations vertes émises fin 2019 (incluant les prêts verts) soit près de la moitié des émissions dans la région (13,4 Mds USD). Rien qu'en 2019, Singapour a émis pour 4,4 Mds USD d'obligations vertes (après 1,2 Md USD en 2018).

La bourse SGX exige depuis 2016 des sociétés cotées qu'elles communiquent sur leurs actions en termes de développement durable. SGX a publié dès 2011 un « Guide au Rapport de durabilité pour les sociétés cotées » afin de faciliter l'adoption volontaire d'un rapport de durabilité parmi les sociétés cotées. En 2016, elle a émis une nouvelle règle d'inscription à la cote selon laquelle les sociétés cotées sont tenues de produire un rapport annuel de durabilité sous la forme d'un rapport distinct ou inclus dans le rapport annuel. Cette règle a pris effet à compter du 31 décembre 2017, même si une adoption anticipée était encouragée. Au 31 décembre 2018, 495 sociétés cotées avaient publié un rapport annuel de durabilité sur SGXNet, dont près de 80 % publiant ce type de rapport pour la première fois. En dehors des sociétés cotées, la diffusion d'informations extra-financières par les institutions financières progresse lentement.

Cette stratégie se traduit par une évolution progressive des pratiques des institutions financières, particulièrement notable chez les

banques et gestionnaires d'actifs. L'Association des banques de Singapour (ABS) a émis en 2018 des lignes directrices sur les pratiques de financement responsable. Les trois banques singapouriennes – DBS, OCBC et UOB – se sont, par ailleurs, engagées à ne plus financer de nouveaux projets de centrales thermiques au charbon, alors qu'elles accroissent leurs financements de projets d'énergies renouvelables. Les principaux gestionnaires d'actifs à Singapour (plus de 80 % selon les chiffres de la MAS) sont signataires des principes des Nations Unies pour l'investissement responsable, et ont développé en 2019 les *Singapore Stewardship Principles for Responsible Investors*, avec le soutien de la MAS. La prise de conscience apparaît plus lente chez les fonds souverains GIC et Temasek. GIC est toutefois membre observateur du groupe de travail des fonds souverains One Planet (PSWF), coalition lancée à l'occasion du « *One Planet Summit* » à Paris en décembre 2017.

Fin 2019, la MAS a détaillé son plan d'action pour la finance verte

Lors du dernier *Fintech Festival* en novembre 2019, la MAS a détaillé son plan d'action pour la finance verte, qui ambitionne de faire de la cité-Etat un « centre leader pour la finance verte en Asie et dans le monde ». Cette stratégie de long terme s'organise autour de trois piliers : i) renforcer la résilience vis-à-vis des risques environnementaux, qui inclue les sujets de communication extra-financière ; ii) développer des solutions et des marchés pour la finance verte, qui prévoit le développement d'un programme de subvention aux prêts verts et durables ; et iii) mobiliser l'innovation et la technologie, notamment via la création de centres d'excellence. Pour accélérer la mise en œuvre de son plan d'action, la MAS a créé fin 2019 un groupe de travail sur la finance verte composé de représentants du secteur financier (banques, assureurs, fonds d'investissement, etc.), incluant la bourse SGX et les fonds souverains GIC et Temasek qui s'organise autour de quatre axes de travail (taxonomie, solutions vertes, communication, gestion des risques environnementaux).

L'un des volets majeurs de ce plan d'action est le programme d'investissement vert (GIP) de 2 Mds USD, qui vise à encourager le développement d'un écosystème solide et diversifié de capacités de financement vert à Singapour. La MAS a annoncé qu'elle placerait les fonds du GIP auprès de gestionnaires d'actifs engagés à conduire les efforts de verdissement au niveau régional et contribuer aux autres initiatives de la MAS en termes de finance verte, notamment développer les marchés verts et gérer les risques environnementaux. Le premier investissement du GIP est un placement de 100 M USD dans le Fonds commun d'investissement dans les obligations vertes (GBIP) de la Banque des règlements internationaux (BIS), un fonds consacré aux investissements des banques centrales dans les obligations vertes lancé fin 2019.

Les investissements directs français en ASEAN progressent fortement en 2019

Le stock d'IDE français en ASEAN s'est établi à 20,1 Mds EUR en 2019, en hausse de 36 % par rapport à l'année 2018. Singapour est une plateforme régionale pour l'investissement et continue de concentrer plus des deux tiers des stocks français dans l'ASEAN. Les flux d'IDE français vers l'ASEAN augmentent fortement en 2019, conformément à la tendance mondiale. La zone demeure une région attractive pour les investisseurs au regard de son fort potentiel de croissance, et émerge comme un des principaux bénéficiaires des relocalisations accélérées par les tensions commerciales sino-américaines.

La plupart des pays de l'ASEAN bénéficient d'entrées nettes d'IDE français

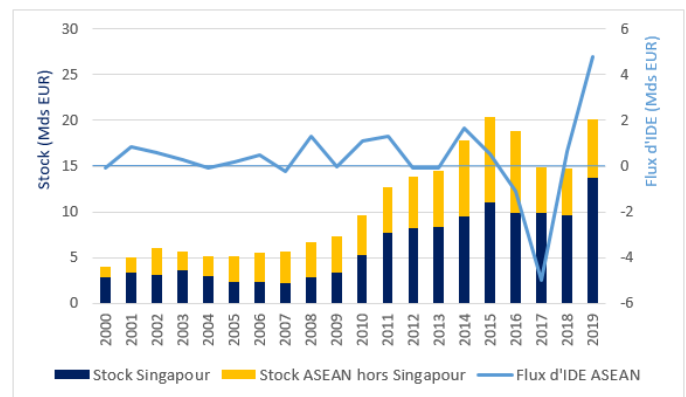
Les flux d'IDE français en ASEAN s'établissent à un niveau record, à +4,8 Mds EUR en 2019, après +628 M EUR en 2018, et -5,0 Mds EUR en 2017. La majorité des pays de l'ASEAN (Singapour, Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Vietnam, Cambodge) enregistrent des entrées nettes d'IDE français, les Philippines et la Birmanie affichant des sorties nettes. Ces entrées nettes sont, pour tous les pays, principalement composées d'opérations intragroupes, ainsi que, dans le cas de Singapour, de bénéfices réinvestis, et, pour l'Indonésie, d'augmentation de capital social.

Les flux nets d'IDE français sont conséquents à destination de Singapour, à +3,8 Mds EUR en 2019 (après 318 M EUR en 2018 et -1,9 Md EUR en 2017). Singapour est attractive pour l'investissement français, avec notamment, en 2019, la création d'un centre de R&D de *Naval Group*, et en 2020, l'annonce de l'implantation du groupe *Satys* dans la cité-Etat (pour la peinture de jets d'affaires) et le partenariat de *Total* avec *Pavilion Energy* pour le développement d'une chaîne logistique d'avitaillement en gaz naturel liquéfié (GNL).

L'Indonésie (+422 M EUR, après +487 M EUR), la Malaisie (+235 M EUR, après +136 M EUR) et la Thaïlande (+200 M EUR, après -70 M EUR) bénéficient également d'entrées nettes d'IDE français. En Indonésie, on recense notamment l'acquisition par *Michelin* de 80 % de *PT Multistrada Artha Sarana* (fabrication de pneus) pour 439 M USD, et l'établissement par *Matière* (en partenariat avec l'entreprise indonésienne *WIKI*) d'une usine de fabrication de poutres métalliques. *Airbus* et *Dassault Aviation* ont annoncé le développement de leurs activités en Malaisie, avec une croissance du nombre d'emplois chez *Airbus* de 850 à 1200 en 2023, qui pourrait toutefois pâtir du fort ralentissement de l'activité aérienne suite au Covid-19.

Les flux d'IDE français sont moindre vers le Vietnam (+72 M EUR, après +35 M EUR) et le Cambodge (+46 M EUR, après +94 M EUR), et deviennent négatifs vers les Philippines (-16 M EUR, après +2 M EUR) et la Birmanie (-21 M EUR, après +8 M EUR). En 2019, au Vietnam, l'entreprise française *FM Logistics* a par exemple inauguré un centre de distribution (30 M USD d'investissement), et *Quadran International* a développé un projet de centrale photovoltaïque. Au Cambodge, on note l'implantation de *Conforama*, ainsi que l'extension de la piste d'atterrissage de Sihanoukville par *Cambodia Airports* (filiale de *Vinci Airports*) pour 21 M USD.

Evolution des IDE français en ASEAN



Source : Banque de France

Le stock d'IDE français en ASEAN affiche ainsi une forte hausse

Le stock d'IDE français en ASEAN atteint 20,1 Mds EUR fin 2019 (+36 % par rapport à 2018), et se rapproche du record de 2015 (20,4 Mds EUR). Ces IDE représentent 1,1 % du total des stocks d'IDE français dans le monde. Pour comparaison, le total des stocks d'IDE en ASEAN (2 688 Mds USD en 2019 selon la CNUCED, en hausse de 12,9 %) représente 7,4 % des stocks d'IDE dans le monde.

Singapour continue d'attirer la majorité des IDE français dans la région, avec 68 % du stock en 2019 en ASEAN (soit 13,7 Mds EUR), loin devant la Thaïlande (1,8 Md EUR), l'Indonésie (1,7 Md EUR) et la Malaisie (1,3 Md EUR). Le stock d'IDE français au Vietnam progresse également (709 M EUR), de même que celui au Cambodge (415 M EUR). La prépondérance de Singapour pour les IDE s'explique notamment par la propension des entreprises françaises à s'implanter dans la cité-Etat (notamment pour leurs sièges régionaux), en partie compte tenu des mesures incitatives déployées par les autorités et à un environnement des affaires extrêmement favorable. Le rôle de plateforme régionale qu'occupe Singapour pour l'investissement peut conduire à minorer les flux d'investissements effectifs des entreprises françaises dans la région, Singapour pouvant faire office de point d'ancrage vers ces marchés.

La hausse des investissements français s'inscrit dans une dynamique mondiale, la zone disposant d'un fort potentiel de croissance

L'ASEAN demeure une région globalement ouverte et au potentiel considérable, qui attire de plus en plus d'IDE (+155,7 Mds USD en 2019). La zone affiche plus de 5 % croissance en moyenne annuelle depuis 2000, et des perspectives de croissance qui demeurent vigoureuses sur les années à venir, malgré un recul attendu à -2,7 % par la Banque asiatique de développement en 2020 dû à l'épidémie de Covid-19. Ce potentiel explique en partie la forte croissance des flux d'IDE vers l'ASEAN, qui ont ainsi augmenté de près de 15 % en moyenne annuelle depuis 2000. La CNUCED note par ailleurs que la région a bénéficié de relocalisations dans le contexte des tensions commerciales sino-américaines (en particulier le Vietnam).

Contact : clement.payerols@dgtrésor.gouv.fr

« Sugar taxes » et autres mesures de lutte contre l'obésité en ASEAN

Face au développement de l'obésité, des « Sugar Tax » (Brunei, Thaïlande, Philippines, Malaisie) et d'autres mesures comme des interdictions de publicité ou l'affichage d'un Nutri-Score (Singapour) sont mises en place ou entrent prochainement en vigueur en ASEAN.

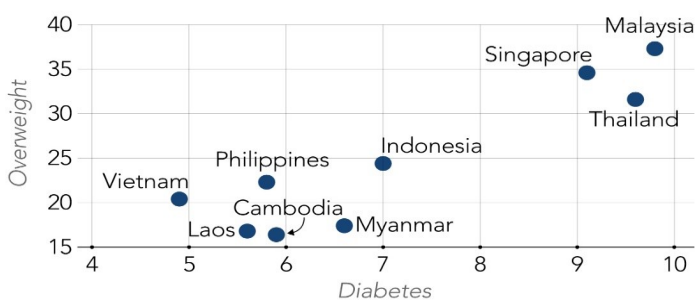
L'ASEAN : une épidémie d'obésité à géométrie variable

L'obésité de l'enfant est associée à un risque accru de décès prématuré et d'incapacité à l'âge adulte. Les enfants en surpoids et obèses risquent davantage de rester obèses une fois arrivés à l'âge adulte et de contracter des maladies non transmissibles telles que le diabète et les maladies cardiovasculaires à un âge plus précoce.

Depuis le début du 21^{ème} siècle, l'Asie du Sud-Est a vu l'obésité infantile progresser de 150 % selon l'OMS, pour atteindre environ 4 millions d'enfants de moins de 5 ans. D'une manière générale les régions d'Asie de l'Est et du Pacifique ont enregistré des taux de croissance du nombre d'enfants obèses parmi les plus élevés au monde. Près de la moitié des enfants de moins de 5 ans en surpoids ou obèses vivaient en Asie en 2016.

En ASEAN, on peut distinguer trois catégories de pays en fonction du taux de surpoids dans la population adulte (cf. graphique) : les pays les plus développés avec au minimum un tiers de la population en surpoids et plus de 9 % de la population présentant un diabète de type 2 (Malaisie, Singapour, Thaïlande) ; des pays intermédiaires où la population en surpoids représente 10 à 20 % de la population totale (Vietnam, Philippines, Indonésie) ; et des pays moins développés où le surpoids atteint moins de 10 % de la population (Laos, Cambodge, Birmanie).

Population touchée par le diabète et le surpoids
(% de la population de plus de 18 ans)



Source : Organisation mondiale de la santé

Le surpoids et l'obésité, ainsi que les maladies non transmissibles qui y sont associées, peuvent être en grande partie évités. La mise en place de politiques propices est cruciale pour induire les choix des populations, en facilitant celui d'aliments plus sains et d'une activité physique régulière en termes d'accessibilité, de disponibilité et de coût, et ainsi agir en prévention du surpoids et de l'obésité.

Les directions prises par les différents pays de l'ASEAN

Malgré les activités de production de canne à sucre de certains d'entre eux (et notamment la Thaïlande), tous les gouvernements s'orientent vers des taxes d'accise sur les produits sucrés, et notamment les boissons, dans le cadre d'une campagne visant à lutter contre la hausse des taux d'obésité et de diabète. Pour l'heure, les produits laitiers, naturellement riches en sucre, bénéficient toutefois d'un régime particulier favorable.

Certains pays les plus touchés par le diabète et l'obésité ont récemment pris des mesures, qui prennent principalement la forme d'une taxe sur les boissons sucrées. A Singapour, la publicité pour les boissons à forte teneur en sucre est interdite, et l'étiquetage nutritionnel a été rendu obligatoire depuis octobre 2019, ce qui a mené à une adaptation des recettes par les producteurs. En Thaïlande, l'application d'une taxe sur les boissons à forte teneur en sucre (0,30 USD/L, excluant les produits laitiers), qui devrait croître jusqu'à 1,6 USD/L d'ici 2023, a permis l'augmentation de l'offre de boissons à faible teneur en sucre. La Malaisie et les Philippines ont mis en place une taxe d'environ 0,1-0,2 USD/L sur certaines boissons sucrées, mais certains observateurs estiment que ces taxes sont insuffisantes et devraient être accompagnées de mesures plus larges. Au Vietnam, une taxe similaire sur les boissons sucrées (hors produits laitiers) est en discussion depuis 2017.

Les taxes sur les boissons sucrées doivent être accompagnées de mesures plus larges

Les taxes sur les boissons sucrées permettent de réduire la consommation de ces produits. On estime que les politiques fiscales qui conduisent à une augmentation d'au moins 20 % du prix de détail des boissons sucrées entraînent des réductions proportionnelles de la consommation de ces produits. Pour autant il existe des limitations comme le fait que les alternatives aux boissons sucrées peuvent ne pas être disponibles, par exemple en raison de la mauvaise qualité de l'eau du robinet.

Il faut toutefois considérer des mesures plus larges qui encouragent des modes de vie plus sains et tiennent compte des facteurs socioculturels. Par exemple, il est utile d'appliquer les recettes des taxes sur les boissons gazeuses aux programmes de nutrition et d'éducation physique, et d'inclure des informations sur le sucre dans les programmes scolaires.

Contact : alexandre.bouchot@dgtrésor.gouv.fr

Annexes statistiques

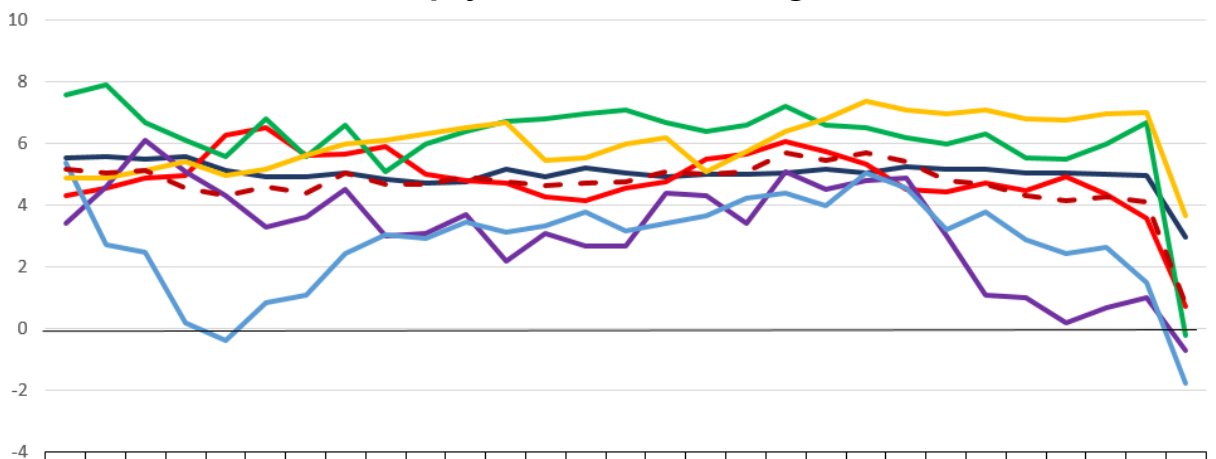
ASEAN : Principaux indicateurs économiques (2020)

	Birmanie	Brunei	Cambodge	Indonésie	Laos	Malaisie	Philip-	Singapour	Thaïlande	Vietnam	ASEAN-5*
Population (en millions)	53,4	0,5	16,7	269,9	7,3	33,2	110,0	5,7	68,0	96,4	661,1
PIB (en Mds USD courants)	72,1	12,8	29,0	1 204,8	21,2	381,5	383,5	369,6	557,3	284,8	3 316,7
PIB / habitant (en USD courants)	1 351	28 397	1 731	4 465	2 919	11 485	3 485	64 829	8 194	2 955	5 017,1
Croissance (%)	1,8	1,3	-1,6	-0,3	0,7	-3,8	-3,6	-3,5	-7,7	2,7	-2,0

*ASEAN-5 : Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Vietnam

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2019 (population, PIB, PIB/habitant) et juin 2020 (croissance)

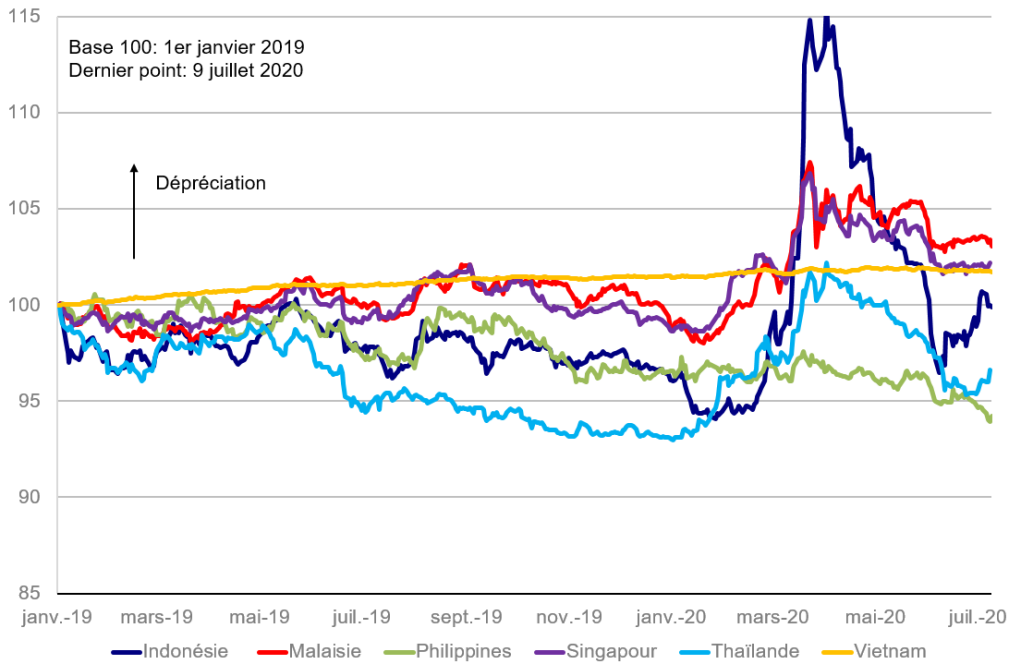
Croissance trimestrielle des pays de l'ASEAN (% , en glissement annuel)



	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
	2013				2014				2015				2016				2017				2018				2019				2020											
Indonésie	5,5	5,6	5,5	5,6	5,1	4,9	4,9	5,0	4,8	4,7	4,8	5,2	4,9	5,2	5,0	4,9	5,0	5,0	5,1	5,2	5,1	5,3	5,2	5,2	5,1	5,1	5,0	5,0	3,0											
Malaisie	4,3	4,6	4,9	5,0	6,3	6,5	5,6	5,7	5,9	5,0	4,8	4,7	4,3	4,2	4,5	4,8	5,5	5,6	6,1	5,7	5,3	4,5	4,4	4,7	4,5	4,9	4,4	3,6	0,7											
Philippines	7,6	7,9	6,7	6,1	5,6	6,8	5,6	6,6	5,1	6,0	6,4	6,7	6,8	7,0	7,1	6,7	6,4	6,6	7,2	6,6	6,5	6,2	6,0	6,3	5,6	5,5	6,0	6,7	-0,2											
Singapour	3,4	4,6	6,1	5,1	4,3	3,3	3,6	4,5	3,0	3,1	3,7	2,2	3,1	2,7	2,7	4,4	4,3	3,4	5,1	4,5	4,8	4,9	3,0	1,1	1,0	0,2	0,7	1,0	-0,7											
Thaïlande	5,4	2,7	2,5	0,2	-0,4	0,8	1,1	2,4	3,1	2,9	3,4	3,1	3,3	3,8	3,2	3,4	3,7	4,2	4,4	4,0	5,0	4,6	3,2	3,8	2,9	2,4	2,6	1,5	-1,8											
Vietnam	4,9	4,9	5,1	5,4	5,0	5,2	5,6	6,0	6,1	6,3	6,5	6,7	5,5	5,5	6,0	6,2	5,1	5,7	6,4	6,8	7,4	7,1	7,0	7,1	6,8	6,8	7,0	7,0	3,7											
Moyenne ASEAN-6	5,2	5,0	5,1	4,6	4,3	4,6	4,4	5,0	4,7	4,7	4,9	4,8	4,7	4,7	4,8	5,1	5,0	5,1	5,7	5,5	5,7	5,4	4,8	4,7	4,3	4,1	4,3	4,1	0,8											

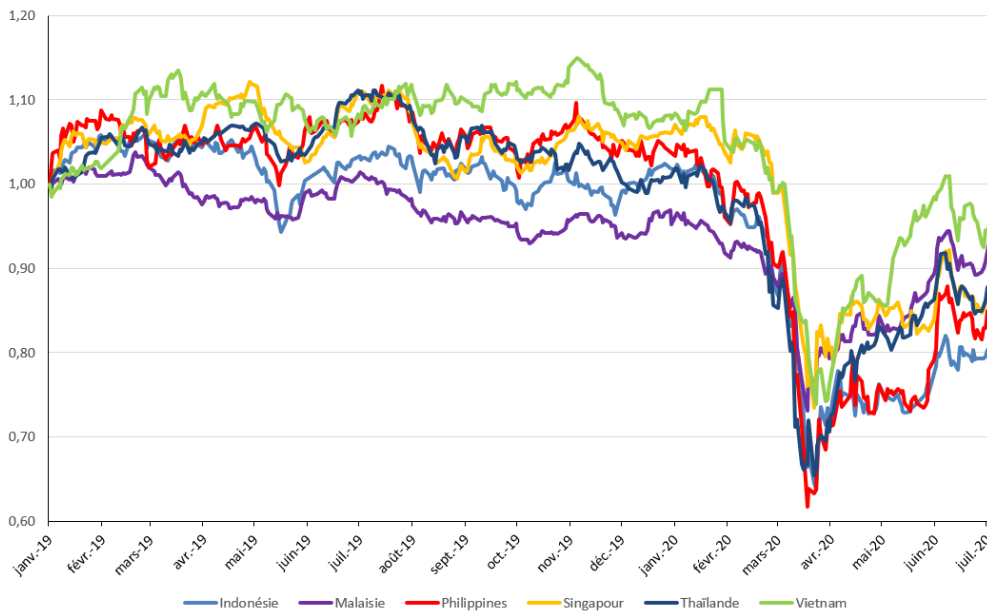
Source : CEIC

Taux de change nominal contre le dollar (Base 100 = janvier 2018)



Source : CEIC

Indices boursiers (Base 100 = janvier 2019)



Source : CEIC

© DG TRESOR, juillet 2020 tous droits réservés

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Singapour
(adresser les demandes à frederic.kaplan@dgtresor.gouv.fr).

Auteur : Service économique régional de Singapour
Adresse : 101-103 Cluny Park Road, SINGAPORE 259595

Clause de non-responsabilité

Le Service économique régional s’efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l’utilisation et de l’interprétation de l’information contenue dans cette publication.

Rédigé par : SER de Singapour
Revu par : Frédéric Kaplan

Version du : 15/07/2020
Version originelle : 25/04/2019 (maquette)